Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_33-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 18 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Arrondissement de LORIENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
AIDE A L'ENCADREMENT – SOLDE 2025

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 DECEMBRE 2025

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 30

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE BOEDEC. Mme LE GAL. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme HEMON. M. LEBLOND. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. Mme MAHO. M. SCHEUER. M. CHAMBELLAND. Mme GALAND. Mme LE COZ. M. HENAFF.
Absents excusés :
M. MEGEL
M. LEGEAY donne pouvoir à Mme LE MOEL-RAFLIK
M. CILANE donne pouvoir à M. COQUELIN
Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU
Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à Mme PEYRE
Mme HEMON donne pouvoir à Mme LE GAL jusqu'à 18h11
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à Mme MORELLEC jusqu'à 18h37

Mme DUVAL est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme DUVAL

La Ville, en concertation avec l'Office Municipal des Sports, a mené une réflexion destinée à harmoniser les dispositifs d'aide à l'encadrement existants (Fonds pour la Promotion du Sport – aide à l'encadrement, mise à disposition d'animateurs municipaux, subventions de compensation des mises à disposition ayant pris fin).

La nouvelle attribution des aides est définie sur la base de différents critères :

- Effectifs dans les catégories moins de 18 ans

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_33-DE

- Niveau de pratique des adultes
- Qualification de l'encadrement
- Valorisation de l'intervention des bénévoles

Les propositions de subventions ci-dessous sont faites sur la base de ces critères et du contexte soit :

Pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2025

- **Association Sportive Lanestérienne**, compensation de 15 h d'encadrement par semaine soit 3 600€
- **Avenir Cycliste Lanester 56**, compensation de 18 h d'encadrement par semaine soit 4 320€
- **Enfants du Plessis**, compensation de 29 h d'encadrement par semaine, soit 6 960€
- **Foyer Laïque de Lanester** :
  - Administration : 11 342€
  - Section Basket, compensation de 15 h d'encadrement par semaine, soit 3 600€
  - Section Boxe Française, compensation de 11 h d'encadrement par semaine, soit 2 640€
  - Section Judo, compensation de 10 h d'encadrement par semaine, soit 2 400€
  - Section Tennis de Table, compensation de 14h d'encadrement par semaine soit 3 360€
  - Section Voile, compensation de 7 h d'encadrement par semaine, soit 1 680€
- **Lanester Badminton**, compensation de 12,5 h d'encadrement par semaine soit 3 000€
- **Lanester Canoé Kayak Club**, compensation de 16h d'encadrement par semaine soit 3 840€
- **Lanester Gymnastique**, compensation de 35 h d'encadrement par semaine soit 8 400€
- **Lanester Handball**, compensation de 35 h d'encadrement par semaine, soit 8 400€
- **Les 2 rivières Lanester Volley**, compensation de 12h30 d'encadrement par semaine ajustée au justificatif fourni soit 300€
- **Rugby Club Lanester**, compensation de 11h d'encadrement par semaine soit 2 640 €
- **Société Hippique de Lanester**, compensation de 9h d'encadrement par semaine soit 2 160€
- **Tennis Club Lanester**, compensation de 23h d'encadrement par semaine, soit 5 520€

Ces dépenses seront inscrites à l'article 65748 du budget de la ville.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'art. L 1111-2,

Vu l'avis favorable de la commission chargée des Activités Sportives réunie le 26 novembre 2025,

Considérant la volonté municipale de promouvoir la pratique sportive,

Considérant la politique de la ville en faveur de la jeunesse,

Considérant l'activité au service de l'intérêt général des associations concernées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, avec 5 abstentions Mme LE BORGNIC, M. FLEGEAU, Mme LE COZ, M. HENAFF, Mme MAHO

Article unique : FIXE les montants de subventions 2025 à attribuer aux associations listées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)